

Labellisation « Lycée des métiers »

novembre 2022

SOMMAIRE

- Cadre réglementaire – Critères
- Démarche
- Procédure académique de labellisation
- Appui aux établissements
- Valorisation du label

Cadre réglementaire - Cf. Circulaire n°2016-129 du 31-8-2016

Le décret n° 2016-48 du 27 janvier 2016 ouvre la possibilité à tout lycée - quelle que soit son offre de formation professionnelle - d'entrer dans une démarche de labellisation

Objectifs du label

- **Rendre visible l'offre de formation** pour les usagers et les partenaires de l'école
- **Encourager les démarches d'amélioration continue**, telles que Qualéduc
- **Reconnaître et valoriser une dynamique particulière** déployée par l'établissement

Cadre réglementaire

7 critères du cahier des charges national définit par décret du 27 janvier 2016 - Article D 335-1 du code de l'éducation

- **Une offre de formation** professionnelle construite autour d'un ensemble de métiers et de parcours de formation
- **L'accueil de publics de statuts différents**
- Un **partenariat** actif avec le tissu économique local et les organismes de proximité agissant dans les domaines de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'insertion
- L'organisation **d'actions culturelles**
- La mise en œuvre d'actions visant à **l'ouverture internationale**
- La mise en place et le suivi d'actions pour **prévenir le décrochage scolaire** et pour accueillir des jeunes bénéficiant du droit au retour en formation initiale prévu à l'article L. 122-2
- Une politique active de **communication**

2 critères académiques complémentaires

- La mise en œuvre d'une **politique de santé et sécurité au travail**
- **Le pilotage** du label

Cadre réglementaire

Le processus de labellisation

- ✓ **Les acteurs** : un groupe académique présidé par la rectrice
- ✓ **La procédure académique** : définie par le groupe académique
- ✓ **Une demande de l'établissement**

Sur la base d'une auto-évaluation menée avec ses équipes pédagogique et éducative, après accord du CA, le chef de l'établissement présente à la rectrice sa candidature pour la délivrance ou le renouvellement du label

- ✓ **Délivrance du label**

Le label est attribué pour une durée de cinq ans, renouvelable sur demande

Cadre réglementaire

Publication nationale

Chaque fin d'année civile, la liste des établissements pour lesquels le label a été délivré, renouvelé, modifié ou retiré est transmise à la DGESCO

Pour chaque établissement, cette liste précise entre autres l'intitulé du label ainsi que le(s) champ(s) professionnel(s) concerné(s), *notamment si l'énoncé du label n'est pas explicite*, afin de rendre le label plus repérable sur Eduscol.

- Cadre réglementaire - Critères
- **Démarche**
- Procédure académique de labellisation
- Appui aux établissements
- Valorisation du label

Démarche

Dans le cadre de labellisation, l'établissement vise :

- **l'intégration naturelle des critères du label dans le projet d'établissement**
- **l'appropriation d'une démarche d'amélioration continue.**

- Cadre réglementaire - Critères
- Démarche
- **Procédure académique de labellisation**
- Appui aux établissements
- Valorisation du label

Procédure académique de labellisation

Analyse du dossier de candidature à la DRAFPIC

- Demande écrite de l'établissement à la rectrice
- Accord du CA
- Présence du projet d'établissement
- Mise en œuvre d'une démarche qualité

Audit dans l'établissement

- Des auditeurs représentants de la DRAFPIC et des corps d'inspection notamment

Le rapport d'audit

- Constater : la prise en compte de tous les critères du label et l'existence d'une démarche d'amélioration continue
- Accompagner : proposer des axes d'amélioration, formuler des préconisations

Procédure académique de labellisation

La commission technique

- Présidée par le délégué académique, elle transmet un avis au groupe académique sur la base des rapports d'audits

Le groupe académique

- Présidé par la rectrice, c'est une instance de décisions

Le Conseil académique de l'Education nationale (CAEN)

- Les décisions arrêtées par la rectrice sont présentées au CAEN puis transmises au ministère. Elles sont publiées au BOEN et sont accessibles au plus grand nombre depuis la base de données publiée sur le site national

- Cadre réglementaire - Critères
- Démarche
- Procédure académique de labellisation
- **Appui aux établissements**
- Valorisation du label

Appui aux établissements

Une réunion d'information pour les personnels de direction nouvellement nommés dans un établissement labellisé ainsi que pour les chefs d'établissement souhaitant engager le lycée dans une démarche de labellisation

Un accompagnement individuel de la DRAFPIC en tant que de besoin

Les documents utiles aux établissements dans la démarche de labellisation en ligne sur l'intranet ETNA, rubrique « Ressources métier » puis « Outils des personnels de direction »

Ces documents sont complétés par les ressources en ligne sur Eduscol

<https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/la-voie-professionnelle-au-lycee-12101>

- Cadre réglementaire - Critères
- Démarche
- Procédure académique de labellisation
- Appui aux établissements
- Valorisation du label

Valorisation du label

- Un logo de couleur verte décliné aux couleurs des campus des métiers et des qualifications



- Une cérémonie de remise des labels
- Une page dédiée sur le site académique et sur le site national